



**RAPPORT DE MONITORING DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME  
AU BURUNDI**

**Période des mois de juin–juillet 2017.**

## **TABLE DES MATIERES.**

- **INTRODUCTION.**
- **CAS DE GERMAIN RUKUKI, UN ANCIEN MEMBRE DE L'ACAT**
- **CAS DU COLONEL ADRIEN KADENDE.**
- **ASSASSINATS, DISPARITIONS FORCEES ET EXECUTIONS EXTRAJUDIDIAIRES.**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.**
- **DETENTIONS ARBITRAIRES.**
- **AUTRES VIOLATIONS.**
- **RECOMMENDATIONS.**

- INTRODUCTION.

L'ACAT-BURUNDI voudrait souligner à travers le présent rapport les atteintes aux droits de l'homme commises par le régime de Pierre Nkurunziza afin de porter loin la voix des opprimés et victimes des exactions.

Il ne laisse aucun doute que la seule arme utilisée par le régime de Bujumbura pour réprimer ses opposants et les défenseurs des droits de l'homme est le recours à l'assassinat, la torture, le viol, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées pour ne pas citer que ceux-là.

Aucun jour, aucune nuit ne passe sans qu'une personne subisse une parmi les atrocités citées ci-haut. L'ACAT-Burundi, bien qu'elle ait été suspendue, ne ménagera aucun effort pour se joindre aux multiples voix qui défendent les droits de l'homme et surtout pour la lutte contre l'impunité.

La justice burundaise étant manipulée par le régime en cours, n'a jusqu'aujourd'hui entreprise aucune action judiciaire bien que dans plusieurs cas, la loi prévoit une saisine d'office. Elle est utilisée par contre pour arrêter, emprisonner et juger des innocents. Dans la plupart des situations, la justice burundaise travaille en étroite collaboration avec le Service des Renseignements du Burundi, service réputé pour ses abus innombrables.

Des pourparlers seront encourus entre les opposants politiques et les membres du Gouvernement dans la capitale d'Helsinki en Finlande dirigés par Crisis Management International pour voir si on peut trouver une solution à la crise politique source de tous ces malheurs dont les burundais subissent depuis que Nkurunziza a décidé de briguer un troisième mandat.

Ainsi, pour la période couverte par le présent rapport, 52 cas d'assassinats et de disparitions forcées, 1 cas de torture, 1 cas de viol, 45 cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ainsi que 80 tentatives de meurtre ont pu être répertoriés par l'ACAT-Burundi.

Deux cas importants et récents sont décrits en premier lieu, avant que le rapport ne détaille chacune des violations répertoriées.

- Cas de Germain Rukuki, un ancien membre de l'ACAT-Burundi.

Comme il est indiqué dans l'introduction, la chasse aux défenseurs des droits de l'homme et aux opposants politiques sur le territoire du Burundi et ailleurs n'a jamais cessé depuis le début de la crise en 2015.

Au cours du mois de juillet, un ancien membre de l'Acat nommé Germain Rukuki a été la cible des bourreaux du Président Pierre Nkurunziza. Bien qu'il ne soit plus membre de notre organisation, et qu'il travaillait depuis son départ au sein d'une autre organisation reconnue légalement, cela a laissé indifférent le Service national des Renseignements (SNR) dont le but était de l'arrêter arbitrairement.

Cet acte est vu par les défenseurs et les anciens membres de l'ACAT-Burundi comme un acte d'intimidation visant à décourager toutes ces personnes qui se donnent corps et âme à la défense des droits de la personne au Burundi surtout en cette période de crise politique. En effet, les défenseurs contribuent énormément à la dénonciation des violations massives des droits de l'homme dans l'objectif de lutte contre l'impunité.

Pour Germain Rukuki, les faits se sont déroulés comme suit :

- En date du 13 juillet 2017, très tôt le matin, des policiers ont envahis la maison de Germain Rukuki pour l'arrêter. A la tête de ces agents se trouvait le fameux 'Kazungu', de son vrai nom Joseph Mathias Niyonzima, connu comme présumé auteur d'innombrables exactions infligées aux opposants du troisième mandat. Aucune pièce de justice n'a été exhibée leur autorisant soit d'arrêter Germain Rukuki ou de fouiller la maison.

Germain Rukuki a été emmené au SNR et y a subi de nombreuses séances d'interrogatoires, sans pouvoir bénéficier d'assistance durant toute sa détention à la police présidentielle. Le droit de visite lui était également interdit en violation des lois en vigueur au Burundi. Les faits à charge sont l'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat ; des charges très utilisés par le pouvoir lorsqu'il s'agit d'un membre de la société civile, d'un opposant ou d'un membre des services de sécurité.

En date du 26 juillet, Germain Rukuki a été transféré à la prison centrale de Ngozi (environ 120 kilomètres au nord de Bujumbura) sans avoir été auditionné par un Officier du Ministère Public. Ce transfert a été opéré vers la fin de la journée. Aujourd'hui, Germain Rukuki est toujours dans la prison de Ngozi, son dossier a été fixé auprès du Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa de la ville de Bujumbura bien qu'il ait été éloigné de sa juridiction.

- Cas du Colonel Adrien Kadende.

Le Colonel Adrien Kadende est un militaire issu des ex-FAB (Forces Armées Burundaises), l'ancien nom de l'armée qui est devenue FDN après la fusion avec les unités de rébellion de l'époque. L'officier était locataire de la prison de Rumonge depuis 2016.

En date du 3 août 2017 aux environs de 22 heures, une forte alerte sur les réseaux sociaux a été lancée sur le cas du Colonel Kadende. Celui-ci venait de recevoir une balle dans les hanches de la part d'un policier, gardien au sein de cette prison qui avait tenté de l'abattre à bout portant.

De sources concordantes, une tension a éclaté au sein de la prison en rapport avec les détenus non proches du pouvoir qui ont protesté contre une mauvaise distribution des vivres faite par les détenus chargée de la distribution. Durant les heurts qui ont vu deux camps s'affronter, pro-pouvoir d'un côté et opposants de l'autre, un policier a tiré à bout portant sur le Colonel Kadende qui ne participait pas aux échauffourées. L'officier a été grièvement touché, et privé de soins dans un premier temps par les responsables de la prison de Rumonge.

Dans une vaine tentative pour expliquer ce grave incident, le porte-parole de la police Pierre Nkurikiye a déclaré que la Police a tiré en l'air pour séparer les deux groupes antagonistes et que par ricochet, une balle a blessé le Colonel Kadende et un policier. Cette explication est dépourvue de tout fondement, au vu des nombreux témoins de la scène.

Au lendemain de cet incident, le Colonel Kadende était agonisant. Après avoir bénéficié d'une évacuation à l'hôpital de Rumonge, les médecins sur place ont jugé grave son état de santé et décidés son transfert à l'hôpital militaire de Bujumbura. Cependant, au lieu d'être acheminé dans un hôpital, l'officier a été emmené directement à la Prison Centrale de Mpimba à Bujumbura.

Après plusieurs interventions et dénonciations du traitement infligé au Colonel Kadende, il a été emmené à l'hôpital militaire de Bujumbura le 5 août 2017. Le médecin qui l'a consulté l'a tout de suite admis dans la salle d'opération. Des discussions ont eu lieu entre le médecin consultant et les policiers chargés de le garder car ces derniers avaient reçu l'ordre de retourner à la prison de Mpimba avec le détenu. Le Directeur de la Prison Centrale de Mpimba s'est par ailleurs impliqué personnellement pour interdire toute intervention chirurgicale, en se rendant à l'Hôpital Militaire de Kamenge afin de ramener lui-même le détenu à la prison.

Plus de deux semaines après avoir été blessé, le Colonel Adrien Kadende est maintenu à la prison sans soins et avec risque que sa blessure par balle ne s'infecte. L'attitude du directeur de la prison de Mpimba viole systématiquement les articles 3, 4 et 33 de la loi régissant les établissements pénitentiaires.

- **Assassinats, Disparitions forcées et Exécutions extrajudiciaires.**
- En date du 01.6.2017, en Commune MUKAZA, Mairie de Bujumbura, les agents du Service National des Renseignements (SNR) ont exécuté sommairement Rémy NDAGIJIMANA. La victime est un militant du MSD (Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie), parti de l'opposition. Il avait été enlevé à KAMENGE au nord de la ville en date du 03.5.2017, et conduit vers une destination inconnue.
- Léon BANGIRICENGE, également membre du parti MSD, a été exécuté par les agents du Service National des Renseignements dans les mêmes conditions que Rémy NDAGIJIMANA.
- Philippe MINANI, un Officier de la Police Nationale, a été assassiné le 09.6.2017 à GASEKEBUYE au sud de la ville de Bujumbura par ses compagnons d'arme. Cela a été présenté par la police comme étant lié à une bagarre due à l'ivresse, mais aucune enquête approfondie n'a été menée pour confirmer ou non les premières déclarations.
- MUNEZERO a été arrêté au mois de février 2017 par les miliciens Imbonerakure sur la colline Kigaga dans la commune Ntega, province Kirundo. Il a été par la suite assassiné alors qu'il venait du Rwanda. La victime était membre du parti FNL pro Rwasa selon des habitants de la commune Ntega. Il a été exécuté par les imbonerakure menant illégalement des patrouilles sur la rivière Kanyaru dans une localité dénommée Kidomo, et dirigés par un certain Alphonse Ntereke surnommé « l'homme » connu pour son commerce illicite de café vers le Rwanda. MUNEZERO a été enterré dans une fosse commune non loin de la position tenue par les miliciens Imbonerakure.
- Pasteur Twagirayezu a subi le même sort que Munezero dans la province Kirundo, à part qu'il a été arrêté le 23.05.2017 à son domicile par le responsable

du parti au pouvoir CNDD-FDD Gérard Ntihinduka. Il a été assassiné, et son corps retrouvé dans la même fosse commune que Munezero.

- En date du 06.06.2017 vers 14 heures, sur la colline de NKURYE en Commune de GIHARO de la province de RUTANA, RUZOBABAKO âgé de 69 ans a été tué par son fils NGEZUMUGONGO Lambert âgé de 31 ans à l'aide d'un couteau. Le présumé auteur a été arrêté par la police, et a accusé son père d'avoir empoisonné son fils, donc le petit-fils de RUZOBABAKO.
- En date du 06.06.2017 vers 22 heures, sur la colline de KIBANDA de la commune MPINGA-KAYOVE en province de RUTANA, NGENZIRABONA âgé de 48 ans a été tué à grenade chez lui par des personnes non encore identifiées. Des conflits fonciers seraient à l'origine de cet assassinat.
- Aimable HAKIZIMANA, un retraité de la Banque de la République du Burundi (BRB), a été abattu le 15.06.2017 par des hommes non identifiés tout près de son domicile dans la Zone KININDO, Commune MUHA au sud de la ville Bujumbura en pleine journée. Il rentrait d'une banque et ses assassins lui ont dérobé son argent.
- En date du 29.06.2017, Florence NDUWIMANA a été assassinée à son domicile dans la commune Gihanga, Province Bubanza. Un suspect du nom d'Elvis Ndayisaba a été arrêté, car il était avec la victime le soir du meurtre et sa chemise était tachée de sang selon la police. La victime était mère de trois enfants.
- Oscar NDAYIZEYE, un commerçant de KARUSI, a été assassiné alors qu'il était incarcéré dans le cachot de police de la commune Buhiga, Province Karusi. Les sources concordantes indiquent que dans la soirée de mardi 28.07.2017, la police a livré Oscar et son codétenu à des miliciens imbonerakure du parti CNDD-FDD. Ceux – ci l'ont tabassés jusqu'à ce qu'il rende son âme. La police refuse d'admettre ces faits et avance que le défunt serait mort suite à une maladie naturelle, et qu'elle attend une expertise médicale pour confirmation. A ce jour, aucune suite à ce dossier n'a été menée.
- Damascène HAKIZIMANA de la Colline RUGENDO, Commune MUGINA, Province CIBITOKÉ a été assassiné à l'aide d'un couteau. Le présumé assassin a été appréhendé par la Police.

- En date du 26.06.2017, en Commune MUSIGATI, Province BUBANZA, un agent de la Police Nationale qui montait la garde au Bureau Postal de MUSIGATI a été assassiné par des hommes non encore identifiés. Les malfaiteurs lui ont également volé son arme de service. Le Bureau Postal de MUSIGATI se trouve tout près du poste de police de MUSIGATI.
- SINGIRANKABO Candide, une cultivatrice de la colline KIGANZA, Commune BURAMBI, Province RUMONGE a été tuée par des personnes non encore identifiées en date du 16.6.2017 aux environs de 20 heures. Des proches indiquent que les tueurs sont entrés à son domicile et l'ont abattu avec un fusil. Le mobile de son assassinat reste toujours inconnu.
- Le corps d'un homme nommé GISANABAGABO a été découvert jeudi 29.06.2017 entre les localités de RUKINA et NYAGITUKU de la commune SONGA, province BURURI. Les mobiles et les auteurs de cet acte n'ont pas été identifiés par la police à ce jour.
- Gervais NDIRURWANKO de la Commune NDAVA, Province MWARO, a tué sa mère nommée NIMPAGARITSE et blessé grièvement son petit frère à l'aide d'un gourdin en date du 28.6.2017. Le motif de cet assassinat serait un règlement de compte lié à l'empoisonnement de l'épouse du présumé auteur.
- En date du 27.06.2017, à CIBARE, Commune et Province MUYINGA, le corps d'une jeune fille de 16 ans nommée TUYISENGE a été retrouvé. Il a été constaté que la victime a été violée avant son exécution. Les malfaiteurs restent inconnus.
- Francine Nsengimana a été tuée pendant la nuit. Son mari l'a assassinée à coups de poignard et de houe. Les faits se sont déroulés au quartier de Runanira du centre urbain de KIRUNDO (nord du pays). La victime a succombé à ses blessures à son arrivée à l'hôpital. Selon l'administration locale, le couple ne s'entendait pas depuis quelques jours. La victime avait quitté son mari à cause de leurs conflits. Gabriel Nyabenda, l'auteur présumé du meurtre, a été arrêté par la police.
- Plusieurs assassinats ont été signalés dans la Province CIBITOKE ce mois de juin. L'on peut citer le cas de Frédéric SIBOMANA assassiné dans la nuit du 9 au 10.06.2017, sur la Colline RUBIRIZI ; Jean NTAKOBIRI assassiné entre le 10 et le



11.06.2017 sur la colline GITEBE ; Emelyne NDUWARUGIRA assassinée le 13.06.2017 sur la colline GITUMBA et JUMA NTAKOBAKINGIRA assassiné le 21.06.2017 sur la colline MUYANGE.

- En date du 18.06.2017, les imbonerakure (ligue des jeunes du Parti au pouvoir CNDD-FDD) dont les pratiques s'apparentent à une milice (rapport des Nations Unies) ont assassiné Onesphore NSHIMIRIMANA sur la colline Senga, Commune BUTEZI Province RUYIGI. Aucune enquête n'a été menée pour interpellier les présumés auteurs. La police et les instances judiciaires restent oisives devant cette situation.
- En date du 01.07.2017, le corps d'une personne de sexe féminin a été découvert sur la colline GABIRO, Commune RUGOMBO, Province CIBITOKÉ. Les autorités administratives ont vite ordonné son enterrement avant qu'elle ne soit identifiée.
- En date du 02.7.2017, un chirurgien d'origine Italienne a été retrouvé poignardé à son domicile sis à KIRIRI, Zone ROHERO, Commune MUKAZA en Mairie de Bujumbura. La police a déclaré l'arrestation de certains suspects, dont la compagne de la victime.
- En date du 3.7.2017, le corps en décomposition d'un homme a été découvert sur la colline MIGERERE en Commune MATANA, Province BURURI. Les auteurs et le motif de son assassinat restent inconnus.
- Une grenade a été lancée dans un Cabaret situé sur la colline SHINYA, Zone NGORO, Commune GATARA, Province KAYANZA occasionnant ainsi la mort de huit (8) personnes et blessant plus de 66 autres.
- En date du 10.7.2017, des personnes non encore identifiées ont tué MUGISHA Jean Paul à KAMENGE, Commune NTAHANGWA en Mairie de Bujumbura. La victime était un démobilisé issu des Forces Armées Burundaises (FAB) avant la création des Forces de Défense Nationale (FDN).

- En date du 13.7.2017, une grenade a été lancée chez BITARIHO François de la colline RUHEHE, Commune KIRUNDO, Province Kirundo. Huit (8) personnes sont mortes lors de l'attaque et quinze (15) autres blessées. Sans avoir débuté les enquêtes, la Police a annoncé que les auteurs sont des terroristes kamikazes.
- En date du 16.7.2017, dans les enceintes de l'établissement scolaire ITAB-KARUZI se trouvant sur la Colline NYARUNAZI, Commune BUHIGA, Province KARUZI, un corps a été découvert. Il était dépourvu de certaines parties du corps à savoir la tête, les jambes et les organes génitaux. Les autorités administratives ont vite ordonné son enterrement.
- En date du 22.7.2017, un étudiant de l'Université du Burundi, Faculté de droit en deuxième année baccalauréat, répondant au nom de HATUNGIMANA Emile a été enlevé au moment où il quittait le Campus pour s'approvisionner en unités de télécommunication.
- En date du 31.7.2017, un milicien imbonerakure du nom de Donatien a trouvé la mort à TABA, Zone GIHOSHA, Commune NTAHANGWA en Mairie de Bujumbura, suite à une bagarre causé par un groupe d'imbonerakure (jeunesse du Parti au pouvoir) qui s'est rendu dans un cabaret de la localité et s'est mis à consommer de la bière. Après consommation, ils ont refusé de payer la facture ; provoquant ainsi une bagarre violente et la mort de Donatien.
- En date du 6.7.2017, dans le quartier KIGWATI se trouvant au chef lieu de la Commune et Province MAKAMBA, un homme connu sous le nom de NSHIMIRIMANA Juma a été tué par sa concubine. La présumée auteur, Emelyne, a utilisé une machette.
- Un corps en décomposition a été découvert dans la forêt surplombant la ville de RUMONGE en date du 14.7.2017 attaché par une corde neuve. Les auteurs et le mobil de cet assassinat ne sont pas encore élucidés.

- Un corps sans vie d'un certain GAHITIRA Ibrahim a été retrouvé à MURIZA, Commune BUTAGANZWA, Province RUYIGI en date du 20.7.2017. Les auteurs et le motif de son assassinat restent inconnus.
- En date du 22.7.2017, sur la colline KINYOTA de la Commune et Province MUYINGA, le corps d'une jeune femme a été retrouvé. Les signes retrouvés sur son corps prouvent à suffisance que la victime a été violée avant qu'elle ne soit étranglée.
- En date du 22.7.2017, à NYAMITANGA, Commune BUGANDA, Province CIBITOKÉ, le véhicule d'un certain Asmani est tombé dans une embuscade tendue par des hommes non encore identifiés. Asmani, qui est un commerçant local, a été tué tandis que son véhicule a été brûlé.

- Atteintes à l'intégrité physique

Dans cette présente rubrique, ACAT – BURUNDI a constaté que les Jeunes du parti CNDD-FDD au pouvoir, les « IMBONERAKURE », sont responsables de plusieurs atrocités. Ils se sont arrogés les pouvoirs de la police de proximité sous l'œil complice de certains policiers inféodés et de l'administration à la base.

Ainsi :

- En date du 01.6.2017, sur la Colline RWESERO, Province MURAMVYA, NDAYEGAMIYE Luc a été victime d'actes de torture infligés par les membres de la ligue des jeunes Imbonerakure de la localité en complicité avec agents de la police. La victime était accusée d'appartenir à des mouvements rebelles.
- NDUWAYO Elvis, originaire de la commune Nyarusange, province GITEGA, a été tabassé grièvement par les imbonerakure de la commune Mabanda, province Makamba en date du 01.06.2017 vers 19 heures au chef-lieu de la commune Mabanda. NDUWAYO Elvis venait de la Tanzanie, où il travaillait dans les champs. Ces Imbonerakure ont volé une somme de 250 000 francs à la victime. Constatant qu'il est presque mort, les miliciens imbonerakure ont finalement jeté Elvis dans la rivière se trouvant près du marché de Mabanda. Il a été sauvé par les passants le lendemain 02.03.2017. Actuellement, il se trouve au centre de santé de Mabanda dans un état très critique.
- IRADUKUNDA Bélyse une jeune fille de 15 ans de la Colline GASIBE, Commune MATANA, Province BURURI a été victime de viol lorsqu'elle rentrait à la maison vers 12 heures. En cours de route, elle a été interceptée par un homme de trente ans (30 ans). La victime est sous traitement médical tandis que le présumé violeur a été arrêté pour être traduit en justice.
- En date du 06.06.2017 vers 21 heures, au Quartier Swahili de la SOSUMO en commune de BUKEMBA de la province de RUTANA, les jeunes affiliés du parti au pouvoir venant de la colline GICACA de la même commune ont mené des opérations de patrouille. En croisant d'autres jeunes de cette localité qui n'appartiennent pas au parti CNDD-FDD, les deux groupes se sont bagarrés. Deux miliciens imbonerakure ont été blessés au cours des échauffourées. Après

quelques jours, certains jeunes de la localité se sont retrouvés sous menace des imbonerakure.

- Le 30.06.2017 sur la colline Mugina Commune NTEGA, Province Kirundo, Juvenal Sinibagiye, Emmanuel Nduwimana et sa femme Immaculée Mukerabirori ont été torturés par trois imbonerakure du nom de Kabondo, Cimpaye et leur chef Alphonse NTEREKE surnommé *l'homme*. ils leurs reprochaient de donner des informations relatives aux violations des droits de l'homme faites par ces imbonerakure aux journalistes de l'émission HUMURA de la Radio Publique Africaine (RPA).

- NSHIMIRIMANA Serges, enseignant à l'Ecole fondamentale (ECOFO) BUGORO, résidant sur la Colline Jimbi, commune Kibago, province Makamba est toujours détenu au cachot de police à Kibago depuis son arrestation le 12.06.2017. Il est accusé d'avoir tenu des propos diffamatoires à l'endroit du chef de zone Kibago. Mais les officiers de police judiciaire (OPJ) n'ont pas instruit son dossier car ce chef de zone n'est pas venu pour l'accuser. Lors de son arrestation, les agents de la police étaient accompagnés des miliciens imbonerakure de cette localité.

NSHIMIRIMANA Serges est un membre du parti UPRONA de l'opposition. Il n'a pas accepté d'adhérer au parti au pouvoir malgré plusieurs sollicitations. Au cours de la nuit du 17 au 18.06.2017, les jeunes imbonerakure ont fait une ronde nocturne autour de son domicile en l'accusant d'être un ennemi «*igipinga*» et qu'il sera corrigé s'il ne se ressaisit pas pour adhérer au parti au pouvoir. A travers cette chanson, ces imbonerakure lançaient un message clair à la famille de Serges NSHIMIRIMANA.

- En date du 19.06.2017, des Imbonerakure de la colline Yaranda en commune Kirundo dirigés par leur chef du nom de Mvuyekure, ont été tabassés par la population de cette localité. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure imposaient à la population une contribution de 2000 francs. La population a refusé catégoriquement cet ordre, arguant que pendant la disette aucune des autorités n'est venue leur apporter une quelconque aide en vivres. Les autorités de la province n'ont pas réagi après cet incident car ceux qui ont tabassé les miliciens Imbonerakure sont aussi des membres du parti CNDD-FDD.
- Les militaires positionnés sur la colline RUKINA, Commune MUKIKE, Province Bujumbura, ont arrêté et tabassé Fiacre MWERANDA, habitant de la même localité le 24.6.2017. La victime a été grièvement blessée et conduit au

dispensaire pour recevoir des soins. Malheureusement, les mêmes militaires l'ont fait sortir de cette unité de soins pour le garder sur leur position.

- En date du 01.7.2017, à MUGINA, Commune NTEGA, Province KIRUNDO, Juvénal SINABAGIYE et Emmanuel NDUWIMANA, tous membres du parti FNL fidèle à l'opposant Agathon RWASA ont été tabassés par les imbonerakure nommés KABONDO et CIMPAYE. Ils les ont ensuite conduits au cachot. La femme de l'une des victimes qui s'est rendue sur les lieux où ils subissaient les coups, a été également tabassée sous l'œil impuissant de la population.
- En date 01.07.2017 vers 11 heures, sur la colline de Ngoma de la commune de Musongati en province de Rutana, GAHUNGU Déo (37 ans) a été violemment battu par les jeunes affiliés au parti au pouvoir en complicité avec l'adjoint du chef de cette colline du nom de Térance. Ils l'accusaient de ne pas avoir versé la taxe pour son petit bétail (chèvres), taxe élaborée par les communes mais qui n'est cependant pas encore mise en application. Cette victime a été vite conduite au centre de santé de MUSONGATI pour bénéficier de soins, mais ses présumés agresseurs sont toujours libres.
- En date du 02.07.2017 vers 16 heures, sur la colline de NYABIGOZI de la commune de MUSONGATI en province de RUTANA, Léonard (31 ans) a été grièvement tabassé par la population locale qui l'accuse de vol flagrant. La police est intervenue pour faire cesser les tortures et l'évacuer au centre de MUSONGATI pour bénéficier de soins. Personne n'a pas été arrêté pour enquêtes.
- En date du 11.7.2017, des personnes non identifiées ont lancé une grenade sur une position de police au Bureau de la Zone BWIZA, Commune MUKAZA en Mairie de Bujumbura. Quatre (4) policiers parmi ceux qui montaient la garde ont été blessés.
- En date du 26.7.2017, à BUSORO, Zone KANYOSHA, Commune MUHA en Mairie de Bujumbura, des gens non encore identifiés vêtus en longues vestes ont tendu une embuscade à une personne répondant au nom de NONE. Il s'agit d'un membre du Parti FNL de l'opposition. Ils l'ont attaqué à la machette et l'ont grièvement blessé.

- En date du 9.07.2017, KABURA Daphrose de la Colline Kagoma, Commune VYANDA, Province BURURI a été battue par son mari nommé BARYITUZANYE Gérard. La victime a reçu des soins intensifs à l'Hôpital de KIGUTU. Le présumé auteur est pour le moment incarcéré à la Prison de BURURI.
- Jean de Dieu KARABASESA de la Colline BUTARE, Commune KAYOGORO, Province MAKAMBA a été tabassé par un chef local de la milice imbonerakure connu sous le nom de TOTO et ses subalternes. Le groupe a proféré des menaces à la victime, que s'il ne reconnaît pas le pouvoir il n'a qu'à se rendre au RWANDA de KAGAME.
- Les détentions arbitraires.

Les détentions arbitraires ont pris des allures très inquiétantes sous le régime du président Pierre Nkurunziza. Elles visent pour la plupart du temps des défenseurs des droits de l'homme, des membres des partis de l'opposition, des membres des forces de sécurité et d'autres catégories de citoyens.

La police et les agents du SNR se sont arrogé le droit d'arrêter, de détenir des personnes sans une pièce de justice prévue pour cet effet par le code de procédure pénale. Les règles de procédure pénales étant d'ordre public, il n'est donc prévu aucune exception à leur violation.

L'ACAT-Burundi a pu répertorier un bon nombre de ces cas :

- Privat NDIHOKUBWAYO habitant de la Zone MUSAGA, Commune MUHA en Mairie de Bujumbura a été arrêté d'une manière arbitraire par des agents du Service National des Renseignements. Il est accusé d'avoir effectué des voyages au RWANDA.
- En date du 23.06.2017 dans la zone NGAGARA, Quartier II, Commune NTAHANGWA, NDIKURIYO Jean Claude a été arrêté à son domicile par des agents de police lourdement armés et à bord de trois camionnettes. Il est membre du parti d'opposition MSD, et le motif de son arrestation reste inconnu.

- NTIRAMPEBA Elie, habitant du Quartier MUTAKURA 4<sup>ème</sup> Avenue, Zone CIBITOKÉ, Commune NTAHANGWA en Mairie de Bujumbura a été arrêté le 23.6.2017 à son domicile par des policiers sans qu'il soit informé du motif de son arrestation et sans mandat. Des sources concordantes indiquent qu'il a été conduit au cachot du Service National des Renseignements.
- NSINGIRANKABO Sylvestre, un ancien militaire issu des ex-FAB, originaire de la colline Musenyi, zone Gitara, commune Mabanda, province Makamba, a été arrêté mardi le 30.05.2017 par agents du service des renseignements de Mabanda. Il est accusé d'outrage à l'endroit du parti au pouvoir et du gouvernement. Il est incarcéré au cachot de la commune Mabanda. Le service de renseignements a demandé à cet homme de payer 200.000 francs pour être libéré. Sa famille a payé cette rançon, mais il n'a pas été libéré. Il croupit toujours au cachot de police en commune Mabanda.
- En date du 30.05.2017, sur la colline de Butezi en commune de Giharo de la province de RUTANA, NDUWAYO Jonas et NDAYISHIMIYE Alexandre ont été arrêtés vers 18 heures par des agents de la police. Les deux hommes se trouvaient au domicile de Jonas entrain de prier selon les proches. Ils ont été conduits au cachot de poste de police de GIHARO et sont accusés d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat.
- NDAYISHIMIYE Bernard et NJEJIMANA Jean Marie, originaire de la colline Jimbi Commune Kibago, province Makamba ont été arrêtés à Mabanda, en date du 02.06.2017. Ils sont accusés de possession illégale d'armes à feu. Ils ont été conduits immédiatement à Bujumbura dans des conditions déplorables d'après leurs familles. NJEJIMANA Jean Marie venait d'être libéré sur décision de la Cour d'appel de Bururi. Le gouverneur de la province Makamba n'a pas été content de sa libération, et c'est lui-même qui aurait ordonné qu'il soit arrêté de nouveau.
- Trois membres de l'organisation de la société civile PARCEM encore en activité sur le sol burundais ont été arrêtés en date du 16.6.2017 dans la Commune MBUYE, Province MURAMVYA alors qu'ils étaient en réunion de travail. Ils ont été tous transférés à la Prison Centrale de MURAMVYA.
- BARIBONEKA Sylvère, un membre de la coalition d'Amizero y'Abarundi en tant que militant du parti FNL pro RWASA Agathon a été arrêté sur la Colline



BIKINGA, Zone BUKORO, Commune NYARUSANGE, Province GITEGA par les agents de la Police. Aucun mandat n'a été donné à l'intéressé.

- En date du 27.6.2017 dans la Zone BUKIRASAZI, Commune MURWI, Province CIBITOKÉ, deux hommes ont été arrêtés arbitrairement par la Police sans que le motif de leur arrestation soit communiqué aux prévenus et à leurs familles respectives. Une fouille a été opérée illégalement chez les concernés par les imbonerakure du parti au pouvoir, en présence d'agents de la Police.
- L'administration pénitentiaire et la Police pénitentiaire de la Prison Centrale de MPIMBA à BUJUMBURA ont fait sortir de force de leurs cellules deux prisonniers politiques (membres du MSD). Il s'agit de NDAYITANGIRA Christophe et NIMPAGARITSE Léonidas. Leur destination reste inconnue.
- En date du 01.7.2017, un responsable des tambourinaires de la Province BUBANZA a été arrêté et mis au cachot par des agents de la Police au moment de la célébration de la fête nationale de l'Indépendance du Burundi. Il était accusé de refus d'obtempérer, alors qu'il était entrain de réclamer les honoraires relatif à l'activité d'agrémenter la fête. Après son arrestation, tous les tambourinaires ont pris fuite en plein milieu de la fête.
- Au moins 14 jeunes filles et femmes ont été arrêtées en date du 05.07.2017 au chef lieu de la Province MAKAMBA par les jeunes affiliés au Parti au pouvoir CNDD-FDD sur ordre de l'Administrateur de la Commune MAKAMBA. Les victimes étaient accusées de prostitution, bien qu'elles n'aient pas été prises en flagrance.
- Un employé de la Radio MARIA BURUNDI du nom de BANANENO a été arrêté à BUYENZI, Commune MUKAZA en Mairie de Bujumbura en date du 04.07.2017 pour trouble à l'ordre public. La victime a alerté les chrétiens pendant la messe au moment où il s'est aperçu qu'un individu venait de s'introduire dans une Eglise avec une arme, voulant s'approcher de Monseigneur Evariste NGOYAGOYE, Archevêque de Bujumbura. Le journaliste a été interrogé sur ces alertes, et a finalement été relâchés quelques jours après.
- En date du 09.07.2017, un certain Asman NDAYISHIMIYE, habitant dans la Zone BUYENZI à la 13<sup>ème</sup> avenue N° 36 a été arrêté à KIRUNDO. Cet homme se rendait au RWANDA mais n'a pas été informé des motifs de son arrestation.

- En date du 10.07.2017, deux membre du parti FNL, Elie NIYONZIMA et Déo NDAYIZEYE, tous de la Commune NTEGA, Province KIRUNDO ont été arrêtés par les responsables des imbonerakure de la localité. Les miliciens NGABONZIZA Philippe et NTEREKA Alphonse accusent les opposants d'écouter les émissions HUMURA et la radio INZAMBA produites par des journalistes en exile.
- Le Chef de Colline YARANDA et le Commissaire Provincial de KIRUNDO ont procédé à l'arrestation de KARORERO Anatole et Ezéchiel NDUWAYO, tous de l'opposition du FNL des fidèles d'Agathon RWASA.
- En date du 11.07.2017, à MABANDA en Province MAKAMBA, deux personnes de nationalité rwandaise ont été arrêtées par le responsable du Service National des Renseignements à MAKAMBA. Les deux hommes se rendaient en Tanzanie après un passage en RDC. Après vérification des pièces d'identité, ils ont été conduits au cachot du Commissariat à MAKAMBA sans explications.
- Dans la matinée du 13.07.2017, un grand nombre de policiers lourdement armés ont encerclé le domicile de Monsieur RUKUKI Germain se trouvant dans la Zone NGAGARA, Commune NTAHANGWA en Mairie de Bujumbura. Celui-ci a été arrêté et conduit au cachot du Service National des Renseignements après une fouille perquisition. Toute cette opération s'est déroulée dans l'illégalité car aucun mandat n'a été montré à la victime (voir le 1<sup>er</sup> paragraphe de ce rapport).
- Une femme nommée NDIWENUMURYANGO Espérance, relais communautaire en matière de santé et membre du Parti FNL aile d'Agathon RWASA, a été arrêtée en date du 13.07.2017 à MINAGO sans mandat. Elle est accusée de tenir des réunions illégales et se trouve toujours détenue au cachot de police de la zone MINAGO.
- En date du 15.07.2017, les imbonerakure de la Commune Songa, Province BURURI ont arrêté Jean Claude NIZIGIYE et son fils Constantin NKAMICANIYE sans aucune prérogative. Ils ont été libérés le 18.07.2017 après trois jours de détention arbitraire.
- Le Parquet de RUTANA a maintenu en détention Boniface NIBIGIRA arrêté le 18.05.2017, alors que la Cour d'Appel de BURURI siégeant en Chambre de Conseil a ordonné sa libération depuis le 05.07.2017.

- NDAYEGAMIYE Samson surnommé Samandari a été arrêté par des agents de la police le 21.07.2017 au chef-lieu de la zone Kiyange, commune de Kibago, province de Makamba. Il serait victime d'un montage de son voisin, un membre de la milice *imbonerakure*, qui l'accuse de soulever les élèves en vacances pour s'opposer aux camps de travail organisés par l'administration.
- BIZIMANA Idi a été arrêté à MUTAKURA dans la ville de BUJUMBURA par des policiers à bord de quatre pickups en date du 28.07.2017 et conduit directement au cachot du Service National des Renseignements. Des proches indiquent qu'il a été roué de coups lors de son arrestation.
- Arrestation de NGENDAKURIYO Gilbert à JABE dans la commune MUKAZA par un grand nombre de policiers lourdement armés en date du 28.07.2017. Il a aussi été acheminé aux cachots du SNR et reçu des coups qui l'ont blessé.
- En date du 28.07.2017 sur la colline Kabondo de la commune Nyanza-lac, NIYUKURI Léonidas, membre du Parti Sahwanya-FRODEBU, a été arrêté par un milicien imbonerakure nommé Juma. NIYUKURI Léonidas venait de remplacer le drapeau de son parti à la permanence communale. Selon l'administration, il est accusé d'avoir hissé un drapeau devant un bistrot, inapproprié pour servir de permanence. M. Leonidas a été détenu au cachot de police de Nyanza-lac.
- En date du 19.07.2017 vers 20 heures, au quartier de BWIZA de la cité de GIHOFI en commune de BUKEMBA, province de RUTANA, quatre membres du parti FNL des fidèles de RWASA ont été arrêtés par la police. Il s'agit de NTAKARUTIMANA, Claude, BUREGEYA et INGABIRE détenus au cachot de poste de police de GIHOFI, et sont accusés de perturber l'ordre public. Les proches dénoncent un harcèlement du fait de leur appartenance politique à l'opposition.

En plus de ces cas d'arrestation arbitraire et de détention illégale relevés, ACAT - BURUNDI a mené une enquête dans les différentes maisons d'arrêts pour s'enquérir de l'effectif des prisonniers, de leur condition de détention et de l'état d'avancement des dossiers judiciaires. Le résultat de l'enquête a révélé que le nombre des prisonniers est largement supérieur à la capacité d'accueil des maisons d'arrêt, ce qui prouve par voie de conséquence que les prisonniers vivent dans des conditions déplorables et sont détenus parfois sans charges.

Le nombre de prévenus reste constamment supérieur au nombre de condamnés, ce qui démontre l'absence de diligence dans le traitement des dossiers pénaux de la part de l'appareil judiciaire burundais.

A titre illustratif, deux militants du parti MSD détenus à la Prison Centrale de GITEGA, à savoir ARAKAZA Elvis et NKURUNZIZA Jean Berchmans. Ils ont été arrêtés respectivement en dates du 14.12.2015 et le 01.01.2016 en Commune Urbaine de MUKAZA en Mairie de Bujumbura (JABE et NYAKABIGA) et présentés en chambre de conseil en date du 23.03.2016. Ils n'ont cependant jamais été programmés pour une audience au Tribunal devant les juges depuis plus d'une année.

Des cas similaires sont également observés dans la Prison de MURAMVYA. Les prévenus sont pour la plupart poursuivis pour des crimes à caractère politique (opposés au troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA).

Le tableau ci – dessous résume la situation dans les prisons :

Maison d'arrêt	Capacité d'accueil	Nombre de prisonniers	Nombre de Prévenus	Nombre de condamnés
BUBANZA	100	600	212	252
MURAMVYA	100	600	337	263
MPIMBA	800	3389	2619	770
MUYINGA	300	485	189	296
NGOZI	400	1409	735	634
RUYIGI	300	537	247	290
RUMONGE	800	1142	374	768
BURURI	250	246	127	119

#### • AUTRES VIOLATIONS

La présente rubrique concerne d'autres violations des droits de l'homme constatées par ACAT-BURUNDI.

Ainsi, ACAT a répertorié les cas ci-après :

- En date du 4.07.2017, quatre jeunes imbonerakure ont extorqué de l'argent aux boutiquiers du marché se trouvant au chef-lieu de la commune Makamba. Ces jeunes exigeaient une somme variant entre 4.000 et 10.000 francs, parce ces boutiquiers n'avaient pas peint leurs échoppes lors de la fête de l'Indépendance le 01.07.2017. Tout boutiquier qui demandait un reçu en échange a été menacé par le gouverneur de Makamba de leur fera payer une amande de 50.000 francs.
- En date du 04.07.2017 sur la colline de NGOMA en commune de MUSONGATI de la province de RUTANA, le chef du parti au pouvoir de NGOMA nommé NIBIGIRA Gérard en collaboration avec les jeunes affiliés de ce parti ont collecté de force une somme de 3.000 francs par ménage et par kiosque. Cette somme devait servir à l'organisation d'une fête du parti au pouvoir CNDD-FDD. Les habitants devaient verser cet argent, qu'ils le veulent ou non.
- Le 15.07.2017, les militaires et les policiers se trouvant sur les positions de la zone Kabonga se sont chamaillés et ont failli se tirer dessus. La cause de ces accrochages est que les policiers faisaient payer de force une somme variant entre 3.000 et 5.000 francs aux commerçants qui se rendent dans un marché se trouvant entre la Tanzanie et le Burundi. Ce marché est commun pour ces deux pays et les commerçants burundais y vont librement. Depuis le mois de Juin 2017, les policiers et les jeunes imbonerakure ont érigé des barrières pour rançonner les commerçants burundais qui se rendent dans ce marché. Cette situation a suscité la désapprobation des militaires basés dans la localité, qui ont décidé de lever ces barrières illégales.
- Mardi 18.07.2017, une société chinoise qui creusait des caniveaux a découvert une fosse commune tout près du bureau de la Commune Mabanda. Cette fosse commune contenait des restes humains ainsi que beaucoup de machettes et de couteaux. L'administrateur de la commune Mabanda, le Gouverneur de la Province Makamba, ainsi que le responsable provincial du Parti CNDD-FDD ont profité proféré des menaces à l'endroit des membres des partis d'opposition surtout les membres du parti UPRONA, en soulignant que ce sont eux qui sont les auteurs des massacres des personnes dont les restes venaient d'être découverts. Aucune enquête ou expertise n'a été ordonnée pour identifier ces personnes.

- En date du 22.7.2017, le parti CNDD-FDD a organisé des manifestations dites de démonstration de force à travers sa ligue des jeunes imbonerakure. Ces derniers ont proféré des menaces à l'endroit de l'ancien chef d'Etat NDAYIZEYE Domitien à travers un discours de circonstance prononcé par le responsable des mouvements au sein du parti au pouvoir. Ces menaces ont été la réponse aux conseils que cet ancien Chef d'Etat avait prodigués aux jeunes imbonerakure quelques jours plus tôt, au vu des exactions dans lesquelles sont impliqués ces membres du parti CNDD-FDD.
- Recommandations de l'ACAT-Burundi

**A l'endroit des victimes des violations des droits de l'homme, de leurs familles, des témoins ainsi que la population burundaise de façon générale :**

Continuer à dénoncer les cas d'exactions subies à travers les moyens discrets de communication fournis par les défenseurs des droits de l'homme.

**A l'endroit des défenseurs des droits de l'homme et des ONGS :**

Continuer de plaider devant les instances internationales des droits de l'homme afin que les auteurs de ces violations soient traduits en justice et que les victimes soient indemnisées.

**A l'endroit de la communauté internationale :**

Renforcer les sanctions à l'encontre du gouvernement en place à Bujumbura et mettre en place des mécanismes de prévention des violations des droits humains tels que prévus par les instruments internationaux des droits de l'homme.